

comment annuler un sous seing

Par Anthony81, le 08/06/2012 à 10:08

bonjour nous avons signé un sous sein mi fevrier pour signature fin avril, depuis le vendeur étant très malade ne voulais plus vendre, nous avons eu que des preuves verbales, alors suite ai n'ayant pas l'offre de prêt nous avons demandé au notaire de toute arrêter il ne veut rien savoir, suite a ca nous avons prie un notaire pour un arrangement et nous désengager de ce sous seing ce dernier n'arrive pas a nous trouver une solution ni a avoir le notaire du vendeur au téléphone, la seul chose qu'il nous a dit c'est que la sécretaire du notaire du vendeur a dit qu'il arrivait plus à joindre le vendeur!!!! malgrès tout cela personne ne veut nous dire si on est désengagé...nous voulons aussi récuperer notre caution de 1400? pais la aussi on nous dit rien! de plus pour continuer notre projet nous avons trouvé un autre terrain en attente de signature vue la situation!